

point de le rémunérer raisonnablement des dépenses encourues. Cela explique pourquoi le Séminaire aurait construit l'Université dans d'aussi larges proportions. C'est aussi dans la même pensée que plus récemment il aurait agrandi le pensionnat des élèves de l'Université de manière à pouvoir y loger presque trois fois le nombre actuel des pensionnaires.

Mais aujourd'hui le Séminaire a perdu toute espérance de voir s'augmenter notablement à Québec le nombre des élèves pour les facultés de droit et de médecine. Il est même extrêmement probable que le nombre actuel déjà très restreint ne peut que diminuer, tandis que les dépenses doivent rester les mêmes ou s'augmenter encore.

Le tableau suivant, représentant le nombre des élèves qui étudient dans les différentes universités de la province *après avoir été admis régulièrement à l'étude*, fera voir que nos calculs sont parfaitement fondés.

DRONT.	1881	1882	1883	1884	Total.
I Barreau.....		32	(1) 35	(1) 35	102
II Notariat.....		18	17	9	44
Grand total.....					146
Médecine.....	42	40	56	59	197

Comme les cours de droit durent trois ans, il y a en tout 146 élèves réguliers à partager entre trois écoles de droit, c'est-à-dire 49 par école.

Les cours de médecine durent quatre ans, cela donne 197 élèves réguliers à partager entre cinq écoles de médecine, c'est-à-dire 39 par école.

En tout 88 élèves réguliers pour chaque université.

Il y a aussi un certain nombre d'étudiants en pharmacie qui ne suivent que les cours de botanique, de chimie et de matière médicale pendant deux ans.

En face de ce nombre restreint d'élèves, nombre qui est cependant trop considérable pour les besoins de la province de Québec, bien qu'il

(1) Moyenne.